VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Modification
du Plan Local d'Urbanisme

Bormes-Les-Mimosas

Plan nord - Loupe village

4.2.6



Révision du PLU approuvée par délibération du 25/06/2025
Modification du PLU prescrite par arrêté municipal du 10/07/2026

begeat

Echelle : 1/10000
0 200 400
metres

NL
Af
A
N
Nxb
Nxa
Ujn
Nj

Légende

- N — Zone
- Nl — Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Espaces Verts Protégés
- Emplacement réservé surfacique
- 185 — Emplacement réservé pour cheminements doux
- 205 — Emplacement réservé pour gestion des eaux pluviales
- Zone de mixité sociale
- Secteur de mixité sociale
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- Marge de recul
- Périmètre des secteurs affectés par le bruit
- Polygone d'emprise maximale de construction
- 4.5 m — Périmètre de hauteurs différenciées
- Zones humides à protéger
- Bâtiments situés en zones A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Périmètre de protection de la retenue de Trapan

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- A1 — Numéro de l'élément
- Pinède
- Alignement
- Riplsylve

Plan de prévention du risque inondation :

- PPRi zone R1
- PPRi zone R2
- PPRi zone B1

Plan loupe Village

